Avenant à la CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour la gestion de mesures environnementales dans le cadre des arrêtés préfectoraux :

N°DDTM-SEMA-2019-0079 "Confortement des digues et déversoirs de Moussoulens à la Carbone"

N°DREAL-BMC-2018-47-01 "Confortement ponctuel des berges de l'Aude au droit d'enjeux Site 4 « Retour à Aude »"

Comme prévu initialement dans l'article 2.2 de la convention, cet avenant fait suite à l'intégration des parcelles complémentaires sur Coursan et Cuxac et la mise à jour le Plan de Gestion (V3 d'avril 2022). Cela modifie en conséquence la convention citée en titre entre les parties :

- Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude, siège au 3 rue de Jonquières 11100 Narbonne, représenté par Mme Magali VERGNES, Présidente, désigné par la suite « **SMDA** »,

De première part,

- La Fédération AUDE CLAIRE, association loi 1901 créée le 1 avril 1993, domiciliée 32 rue des Augustins 11300 Limoux ; représentée par M. Boris NOYERE, son Directeur, ci désignée après, « **AUDE CLAIRE** »

De deuxième part,

L'article 5 est amandé.
L'annexe 1 (afférente à l'article 5) est amandée.

Article 5 conditions financières

L'évaluation du financement des actions de la présente convention est listée :

- en Annexe 1, sur une durée de 4 années pour la mise en œuvre des mesures listées au §2.1. Pour un total de 120 050 euros HT.

Les coûts des actions et suivis écologiques à réaliser sur 5 ans sur les parcelles de compensation, sur les emprises travaux et sur les parcelles complémentaires correspondent à un montant global de **120 050 € HT**.

A cela, il convient d'ajouter les actions déjà réalisées en 2021 dans le cadre de cette convention (avant avenant) s'élevant à 62 450 € HT (montant facturé).
Le total de la convention sur 5 ans de 2021 à 2025 s'élève à 182 500 €HT.

Il s'agit d'un montant global et forfaitaire maximum révisable en fonction de la réalisation des actions.

Le paiement sera effectué par le SMDA chaque année en deux fois, 30% en début d'année (1er semestre) et le solde en fin d'année. Les années qui nécessitent des travaux importants AUDE CLAIRE pourra demander une avance de trésorerie pour leur réalisation. Le paiement s'effectuera par mandat administratif sur le compte d'AUDE CLAIRE.

Les actions d'expérimentation, recherche et communication envisagées par AUDE CLAIRE sont engagées sur les fonds propres d'AUDE CLAIRE, sans financement particulier du SMDA.

Fait à Narbonne le

En 2 exemplaires,

Pour le SMDA, Pour AUDE CLAIRE,

Fédération Aude Claire
32 rue des Augustins, 11300 Limoux

Avenant Annexe 1
Phases et financement des actions :

Objectifs de gestion		Objectifs opérationnels		2022	2023	2024	2025
1	Restaurer une ripisylve diversifiée et fonctionnelle le long du fleuve Aude	1,1	Arracher les vignes présentes en bord d'Aude				
		1,2	Préparer le sol pour les plantations	5 500 €			
		1,3	Replanter des essences de ripisylve locales	8 000 €	7 000 €	4 000 €	2 000 €
		1,4	Entretenir la ripisylve pour lutter contre les invasives	5 000 €	5 000 €	4 000 €	4 000 €
2	Mettre en place des aménagements complémentaires pour la faune	2,2	Créer des gîtes à reptiles		1 000 €		1 000 €
		2,2	Poser des nichoirs à oiseaux	1 000 €	1 000 €		1 000 €
		2,3	Poser des gîtes à chiroptères	3 000 €			
3	Etudier les compartiments biologiques impactés sur les parcelles compensatoires	3,1	Suivre l'évolution des communautés végétales	3 600 €	3 600 €	3 600 €	
		3,2	Suivre l'évolution des stations de C. acutum	0 €	0 €	0 €	
		3,3	Suivre l'évolution des populations d'oiseaux	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
		3,4	Suivre l'évolution des populations de mammifères	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
		3,5	Suivre l'évolution des populations d'amphibiens	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
		3,6	Suivre l'évolution des populations de reptiles	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
		3,7	Suivre l'évolution des populations d'insectes	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
4	Etudier les compartiments biologiques impactés sur l'emprise des travaux	4,1	Suivre la reconquête par la végétation (8 ans)	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
		4,2	Suivre l'évolution des populations d'oiseaux (2 ans)				
		4,3	Suivre l'évolution des populations de chiroptères (2 ans)				
5	Sensibiliser et informer les acteurs locaux et le grand public	5,1	Réunir un Comité technique régulier	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
		5,2	Communiquer auprès du grand public		4 250 €		
				2022	2023	2024	2025
				43 100 €	38 850 €	28 600 €	9 500 €